



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU  
MERCREDI 15 FEVRIER  
2023

**OBJET : Restructuration de l'ancienne Halle aux Vêtements en Maison des Associations - Demande de subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

**Délibération n° 2023-014**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE FEVRIER A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 février 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Sonia DUBOSC, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATION :** M. André EVRARD A MME MARIE ASSIBAT.

**EXCUSEE :** Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Claude POMIES.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux présents : 27</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux excusés : 1</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Budget de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 portant acquisition du bâtiment au 13 rue Henry Potez (ancienne Halle aux Vêtements) à Aire sur l'Adour afin d'y installer la future Maison des Associations,

Vu le projet de travaux de restructuration de l'ancienne Halle aux Vêtements en Maison des Associations,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que par délibération susvisée en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition du bâtiment sis 13 rue Henry Potez (ancienne Halle aux vêtements) afin d'y installer la future Maison des Associations,

Considérant que l'actuelle Maison des Associations n'est plus adaptée conformément à la loi d'accessibilité des EPR,

Considérant la vétusté de l'actuelle Maison des Associations et que les travaux de remise aux normes entraîneraient des dépenses trop importantes,

Considérant la nécessité aujourd'hui de réaliser une nouvelle Maison des Associations,

Considérant que cette opération consisterait concrètement à restructurer le bâtiment afin d'y créer différentes salles pour y installer les associations aturines mais également un espace de coworking et une salle de réunion,

Considérant que ce projet est susceptible d'être subventionné par l'Etat au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux),

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour et 7 abstentions (*M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la réalisation des travaux de restructuration de l'ancienne Halle aux Vêtements en Maison des Associations à Aire sur l'Adour, sous l'égide de la commune.

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent à ces travaux :

Montant prévisionnel des travaux :	1. 510.000 euros HT
Subvention sollicitée au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) :	604.000 euros (40 %)
Participation communale (emprunt sur 20 ans) :	906.000 euros + la TVA (302.000 euros)

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions se rapportant à ces travaux auprès notamment des services de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 février 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-